

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Convertisseur de rouille E-COLL

· **Code du produit:** 4317784499910

· **UFI:** 1D2R-V4RN-8C0X-6GKW

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Dégrissant

· **Utilisations déconseillées** Produits alimentaires

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH

EDE Platz 1

D-42389 Wuppertal

Germany

Tel. +49 202 6096-0

e-mail: sdb@ede.de

· **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 1)

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

L'étiquetage d'un risque d'aspiration (Asp.Tox.1 H304) n'est pas obligatoire pour les générateurs d'aérosols et les conteneurs munis d'un pulvérisateur scellé (règlement (CE) 1272/2008, annexe 1,1.3.3). Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-butoxyéthanol

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**· Mentions de danger**

H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 2)

P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:** Sans ventilation adéquate, formation possible de mélanges explosifs.

· **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Le mélange ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne (< 0,1%).

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220	50-100%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36	2-butoxyéthanol ⚠ Acute Tox. 3, H331 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10-<25%

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 3)		
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx 01-2119485493-29-0059	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ STOT SE 3, H336 EUH066	1-10%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5 Numéro index: 603-074-00-8	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 EUH205 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	1-10%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx	butane-1-ol ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-10%

Indications complémentaires:

Les substances mentionnées dans cette section sont indiquées avec leur classification réelle et applicable !

Cela signifie que pour les substances listées dans le tableau 3.1 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP), toutes les remarques éventuelles ont été prises en compte pour la classification mentionnée ici.

L'addition des concentrations maximales indiquées ici peut donner lieu à une classification. Cette classification ne s'applique que si elle est mentionnée dans la section 2. Dans tous les autres cas, la concentration totale est inférieure à la classification.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 4)

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne jamais donner de l'eau à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Ne pas faire vomir.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après une longue période d'utilisation ou après plusieurs heures.

Yeux rougis
Larmolement des yeux
Rougeur de la peau
Dermatite (inflammation de la peau)
Réaction allergique

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée
Mousse
CO₂
Sable sec

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.****· Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 6)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle**VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm**CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle**VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm
Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm**CAS: 71-36-3 butane-1-ol**VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm· **DNEL****CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Inhalatoire	DNEL (worker)	500 mg/m ³ (Workers)
	DNEL (population)	89 mg/m ³ (cus)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

La protection respiratoire n'est pas requise lorsqu'elle est utilisée correctement et dans des conditions normales.

En cas de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle : filtre A2 P2 (EN 14387), couleur caractéristique brun, blanc.

Respecter les limites de temps de port des appareils de protection respiratoire.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 7)

· Protection des mains:

Gants de protection (DIN EN 374)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Gants en néoprène

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de rupture du matériau des gants : >480 minutes (niveau de perméation : 6)

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Aérosol

· Couleur:

Beige clair

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable, s'agissant d'un aérosol

· Inflammabilité

Non applicable

· Limites inférieure et supérieure d'explosion**· Inférieure:**

Non déterminé

· Supérieure:

Non déterminé

· Point d'éclair

-41 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé

· pH

Non déterminé

· Viscosité:**· Viscosité cinématique**

Non déterminé

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 8)

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)	
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	6.000 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,78 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé
· Test de séparation des solvants:	
· VOC (CE)	67,75 %
· Changement d'état	
· Température de suintement:	
· Propriétés comburantes	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 9)

· Explosibles désensibilisés néant

*** RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Évitez les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition et la lumière directe du soleil.
L'augmentation de la pression entraîne un risque d'éclatement
- **10.5 Matières incompatibles:**
éviter le contact avec les alcalis forts
éviter tout contact avec des agents oxydants puissants
éviter le contact avec des acides forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle**

Inhalatoire LC50/4h 308 ppm (rat)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral LD50 5.045 mg/kg (rat)

Dermique LD50 12.800 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4h 30 ppm (rat)

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 13.100 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4h >21 ppm (rat)

CAS: 25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Oral LD50 11.400 mg/kg (rat)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 10)

Dermique	LD50	22.800 mg/kg (lapin) (GESTIS)
CAS: 71-36-3 butane-1-ol		
Oral	LD50	790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	8.000 ppm (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques• **12.1 Toxicité**

• Toxicité aquatique:	
CAS: 67-63-0 propane-2-ol	
EC50/24h	>10.000 mg/l (daphnia)
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle	
LC50 (96h)	18 mg/L (Pimephales promelas)

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 11)

EC50 (48h)	44 mg/L (Daphnia magna)
EC50/24h	73 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	647,7 mg/l (S)
CAS: 25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)	
EC50 (48h)	2,8 mg/L (daphnia)
96h LC50	3,6 mg/l (Leuciscus idus auratus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets:**
Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlever le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.
Les codes de déchets mentionnés sont des recommandations basées sur l'utilisation prévue de ce produit. En raison de l'utilisation spécifique et des conditions d'élimination chez l'utilisateur, d'autres codes de déchets peuvent être attribués dans certaines circonstances. (2014/955/UE)

· Catalogue européen des déchets	
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 01 04	emballages métalliques

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 12)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** UN1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, inflammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1

- **IMDG, IATA**



- **Class** 2 Gaz.
- **Label** 2.1

- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** -
- **No EMS:** F-D,S-U

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 13)

- **Stowage Code**
SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
- **Segregation Code**
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
For WASTE AEROSOLS:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Non applicable

· Indications complémentaires de transport:

- **ADR**
 - **Quantités limitées (LQ)**
1L
 - **Quantités exceptées (EQ)**
Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée
 - **Catégorie de transport**
2
 - **Code de restriction en tunnels**
D
-
- **IMDG**
 - **Limited quantities (LQ)**
1L
 - **Excepted quantities (EQ)**
Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity
 - **"Règlement type" de l'ONU:**
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

(suite page 15)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 14)

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-butoxyéthanol

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**· Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Directive 2012/18/UE**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t****· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t****· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3****· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 16)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 15)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**· Scénarios d'exposition**

Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at:

sdb@ede.de

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· Contact: sdb@ede.de**· Date de la version précédente:** 23.02.2021**· Numéro de la version précédente:** 306**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.02.2026

Révision: 04.02.2026

Numéro de version 307 (remplace la version 306)

Nom du produit: Convertisseur de rouille E-COLL

(suite de la page 16)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR